

Une retraite bien méritée..... ou les travaux forcés.....à perpétuité ?

Durée de cotisation :

150 trimestres en 2003 ; 160 en 2008 (+ 6,66%) ; 164 en 2012 (+ 9,33%).

On parle de 166,168,voire 174trimestres (43,5 années soit + 16%).

Attention : chaque année manquante avec la décote à -5% vous coûtera une baisse d'environ 7% de votre pension !

Et 5 années manquantes amputeront de plus d'un tiers une pension bien méritée.

Quoi qu'en disent nos dirigeants, il s'agit bien d'une baisse de pouvoir d'achat puisqu'il faut travailler plus longtemps pour ne pas gagner moins.

Recul de l'âge légal :

Atteinte insupportable contre la liberté de choisir entre préserver sa santé et améliorer sa pension. C'est marche ou crève ! Et ce n'est rentable qu'à court terme (interdiction de partir en 2011 pour les natifs de 1951 si l'âge légal passe à 61 ans et ainsi de suite à chaque recul). Mais ensuite les retraites seront plus importantes avec plus de trimestres et creuseront le déficit puisque le Président s'est engagé à ne pas diminuer les pensions. De plus, on paiera des Congés de maladie à tous ceux qui ne tiendront pas le coup et des allocations de chômage à ceux qui espéraient un travail conservé par un retraitable.

Faudra-t-il qu'un enseignant mastérisé travaille jusqu'à 68ans et demi pour avoir droit à une retraite digne (début à 25 ans avec bac + 5 et 43,5 années de cotisation) ?

Haro sur les fonctionnaires !

Festival de mensonges pour mieux les racketter : la moyenne des pensions des fonctionnaires est supérieure à celle des retraites du privé mais on oublie de dire que,

- c'est un salaire différé suite à un contrat trop souvent bafoué par l'Etat ces dernières années ;
- il y a beaucoup plus de cadres qui ne commencent à gagner de l'argent que près de 10 ans après les autres salariés ;
- nous n'avons pas de retraite complémentaire (ne me faites pas rire avec l'insignifiante retraite additionnelle de la fonction publique : au plus 10%, de 20% soit 2% du traitement brut) ;
- nos indemnités ou primes ne sont pas prises en compte dans la pension ;
- le calcul des trimestres n'a rien à voir entre le privé (environ 6 mois de Smic par an donnent les 4 trimestres dans le privé alors que dans le public un mi-temps n'en donne que deux).

Alors, non, il n'est pas équitable de diminuer d'un quart supplémentaire les pensions de fonctionnaires en alignant le traitement de base sur les 25 moins mauvaises années du privé. Faire converger le privé et le public. Pourquoi pas ? Mais à condition d'améliorer le privé, pas de baisser le public !

Il y a déjà assez de retraités sous le seuil de pauvreté en France.

Oui les menaces sur les pensions de reversion et sur les «avantages familiaux» (faut il rappeler que dans le public les bonifications pour enfant ont été supprimées en 2004 et remplacées par une majoration de durée d'assurance de 2 trimestres qui n'entre pas dans le calcul avant décote) sont inacceptables : il faut conserver la possibilité pour une mère de famille nombreuse de partir avant l'âge légal et la majoration de pension.

Ca suffit !

Enfin, il faut mettre fin au mensonge selon lequel ces mesures sont indispensables pour sauver un système de retraites dont on creuse volontairement le déficit en supprimant des cotisations (suppressions de postes, exonérations de charges patronales, défiscalisation des heures supplémentaires, cumul emploi-retraites, ...).

La solution équitable, tout le monde la connaît : tous les revenus doivent contribuer aux retraites et pas seulement les salaires.

Allons nous encore supporter longtemps l'obsession gouvernementale de détruire la notion même de service public, la fonction publique et les fonctionnaires ?

Allons nous encore longtemps accepter cet ignoble procédé qui méprise le peuple français en opposant les uns aux autres pour parvenir à la régression de tous ?

**Massivement disons non à cette politique
de régression sociale.**

**A Paris, le 15 juin
défendons nos pensions et retraites !!!**



premier syndicat de l'enseignement professionnel

74, rue de la Fédération - 75739 paris cedex 15

Tél. 01 53 58 00 30 - Fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com - www.snetaa.org